



Lycée LA BRUYÈRE

31 avenue de Paris

78000 VERSAILLES

Année scolaire 2020-2021

MODALITÉS de FONCTIONNEMENT du SERVICE de RESTAURATION

Mesdames, Messieurs,

Le système d'accès à la restauration offre la possibilité de régler, réserver et consulter ses repas par Internet.

Ce système fonctionne « au ticket » uniquement, c'est-à-dire une facturation à l'unité, avec badge d'accès et réservation des repas. Seuls les internes et internes-externes reçoivent une facture trimestrielle au forfait.

Le service de restauration est ouvert du lundi au vendredi de 11h10 à 13h30 pour les élèves demi-pensionnaires et du lundi au samedi matin pour les élèves internes ou internes-externes avec les horaires suivants : de 7h à 7h50 pour le petit-déjeuner et de 18h30 à 19h pour le dîner.

1- Inscription à la restauration

Liste des pièces nécessaires :

Pour bénéficier d'un tarif aidé ajusté à votre situation :

- Familles allocataires de la CAF : une attestation de restauration scolaire Région IDF ou une attestation de paiement / quotient familial de la CAF ;
- Familles non allocataires : attestation de quotient familial à télécharger sur : iledefrance.fr/calcullette-quotient-familial accompagnée des pièces justificatives.

Pour tous :

- Un RIB au nom du responsable légal financier pour remboursement du solde en fin de scolarité.

Documents à transmettre à l'adresse : « comptefamille.0782563m@ac-versailles.fr »

2- Création du compte famille

Vous recevrez un identifiant et un mot de passe avant la rentrée qui vous permettra la création du compte.

Vous pourrez alors procéder au chargement du compte cantine par carte bancaire, depuis un ordinateur personnel, une tablette ou un téléphone mobile et réserver les repas par internet.

Attention : pour réserver ses repas, le compte doit être suffisamment approvisionné.

3- Accès à la restauration

3.1- Conditions d'accès

L'accès au réfectoire est réservé aux élèves titulaires d'une carte de restauration. Cette carte est gratuite, personnelle et valable pour toute la scolarité au lycée La Bruyère. Elle ne peut être ni prêtée, ni cédée à une autre personne.

En cas de perte ou de vol, sa disparition doit être signalée sans tarder à l'intendance qui bloquera le compte.



Lycée LA BRUYÈRE

31 avenue de Paris
78000 VERSAILLES

En cas d'oubli de carte, vous pourrez imprimer exceptionnellement un ticket de remplacement valable la journée sur les 3 bornes interactives du lycée. Toute nouvelle carte sera facturée 4,00 €. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire, il est interdit d'introduire et de consommer tout autre type de repas dans l'établissement, excepté en cas de protocole médical dûment établi et autorisé par le chef d'établissement.

3.2- La réservation de repas (petit-déjeuner, déjeuner et dîner)

Tout élève désirant déjeuner doit réserver son repas. La réservation est obligatoire : elle conditionne la confection et la distribution du repas.

Les réservations peuvent s'effectuer trois semaines à l'avance **et jusqu'à 14h00 la veille pour les repas du midi et du soir**. Elles sont personnelles et ne peuvent concerner qu'un seul repas par jour pour les demi-pensionnaires.

À noter : les repas du lundi sont à réserver jusqu'au samedi précédent avant 14h00. L'annulation de la réservation des repas se fait dans les mêmes conditions de délai.

Le prix du repas est déduit à la réservation, que le repas soit consommé ou non. Un repas réservé et non pris sera débité de la carte le jour même, aucune annulation ne peut être prise en compte a posteriori.

La semaine de la rentrée, la réservation n'est pas obligatoire, **mais le compte doit être approvisionné.**

Pour réserver les repas, 2 possibilités :

- Sur les 3 bornes Turbo-self (repas du midi et du soir) installées dans le hall du bâtiment A près du CDI, dans le hall du bâtiment S et dans le couloir de l'intendance, muni de votre carte.
- Sur internet (uniquement les repas du midi) via le site du lycée ou application mobile, muni de vos identifiants fournis au moment de l'inscription (voir création du compte famille).
La borne indique à chaque réservation le crédit restant. S'il n'y a plus de crédit, la réservation est impossible.

3.3- Paiements

Pour créditer la carte, vous devez, au moins un jour à l'avance :

- Soit déposer un chèque dans les boîtes aux lettres au service intendance (indiquer au dos du chèque le nom et prénom de l'élève et son numéro de carte)
- Soit payer par carte bancaire sur le site turboself via le site du lycée ou l'application mobile, muni de vos identifiants fournis au moment de l'inscription (voir création du compte famille).
Les comptes ne sont crédités qu'en différé le lendemain à 8h00, suite à la synchronisation quotidienne des modules. Vos identifiants et mots de passe vous garantissent la bonne affectation des sommes versées. Un reçu vous sera adressé par courriel à la fin de chaque transaction. Nous vous conseillons de modifier votre mot de passe dès votre première connexion. ATTENTION, pour le paiement en ligne, un minimum de 10 repas doit être acheté.

Il faut veiller à recharger la carte au plus tard dès que le solde de 2 repas est atteint.

Les tarifs fixés par la région figurent sur le site www.iledefrance/équitables.

Le service intendance se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.